

COMITE DES SAGES

REUNION DU 2 MARS 2021

Présents : ANGE Jean-Bernard, AUJOLS Yvette, CABANTOUS Solange, CHAMBON Régine, DELAGNES Huguette, FUMEL Daniel, GUILLEBASTRE André, LANTUECH Marie-Claude, LOUBIERE Josiane, STENGELE André.

Excusés : ESTREGUIL Jean-Pierre, FERNANDEZ Yves, GUENOT Christian, MAS Joëlle, RICHARD Alain.

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Désignation d'une équipe de coordination :

Le coordinateur est notamment chargé de rapporter au Conseil municipal les résultats des travaux du Comité ; il est également l'interlocuteur privilégié de la Commune pour l'organisation des réunions du Comité et des Commissions éventuelles de ce dernier.

Coordinateur : André Guillebastre

Coordinateur-adjoint : André Stengele

Secrétaire : Marie-Claude Lantuech

Secrétaire-adjointe : Huguette Delagnes.

3. Mise en commun des réflexions, besoins, attentes :

3.1. Voiries : (usages, signalisation, entretien, adressage)

- 3.1.1. Revoir le carrefour entre la route de Merles, la route de la Prade et la route vers Tillet.
Venant de Merles, il y a bien un stop mais si l'on s'y arrête, on n'a en fait aucune visibilité. Il faut prendre le risque de s'avancer sans visibilité sur ce qui viendrait de la gauche.
A examiner : soit une glace (miroir), soit un système de feux comme il y en a un à Boisse-Penchot.
- 3.1.2. Même problématique que la précédente pour le carrefour de La Romiguière à Agnac., avec la perte de priorité sur la départementale en venant de Flagnac.
Ceci n'est pas de la compétence de la Commune ; cependant, celle-ci peut interpeller le Département à ce propos.
- 3.1.3. Sur la route de Tillet, il y a problème avec un portail qui est presque sur la route (Maison Gratiot). C'est un problème ancien que la Commune devrait essayer de résoudre.
- 3.1.4. Comment faire respecter le 30km/h rue du lavoir ? Limiter la circulation (par

exemple en enlevant la direction d'Almont sur le panneau indicateur à l'entrée basse de la rue ou en limitant la traversée du village entre autre) n'est pas favorable pour la dynamique du village. Quant au casse-vitesse, c'est une solution plutôt coûteuse.

- 3.1.5. Au « Bout du lieu », il faudrait installer un panneau indicateur indiquant que la route d'Almont est à prendre à gauche vers la nouvelle déviation. Sans cela, les automobilistes peuvent facilement prendre l'ancienne route qui est devenue un cul-de-sac.
- 3.1.6. A Agnac (route de Bellevue), il faudrait installer un panneau qui explique que l'on peut monter sur le trottoir en cas de croisement.
- 3.1.7. Situation dangereuse tant à Agnac qu'à Flagnac : le risque pour une urgence médicale de ne pas trouver le bon domicile appelant lorsque ce dernier existe deux fois comme lieu dit sous le même nom et que le GPS ne permet pas de clarifier la situation. A cette situation, il est répondu que l'adressage est en cours. Fort bien. Mais il faudrait considérer l'adressage comme urgent !
- 3.1.8. Le problème de la présence excessive de déjections canines se pose dans les deux bourgs. La plupart des auteurs de ces déjections sont connus et des discussions ont été entamées mais avec peu de succès. Or, un arrêté municipal à ce propos permet de sévir (mise en fourrière des chiens): ne faudrait-il donc pas passer de la négociation à la sanction ?
- 3.1.9. Ne pas oublier – en tant qu'habitant – l'entretien du trottoir et/ou du chemin, surtout à Agnac. A Flagnac, cette problématique semble moins importante, probablement parce que le spectacle y a une fonction d'incitant à la propreté du bourg.

3.2. Aménagements d'espaces :

- 3.2.1. Il serait opportun d'aménager le tunnel sous la déviation afin qu'il ne soit pas tagué ou vandalisé sauvagement.
A ce propos, l'idée a été avancée par Serge Soulié et Claude Dalmon d'habiter ce tunnel avec des fresques élaborées par des « street artistes ». On a contacté Nicolas Viala (fonctionnaire à la Communauté de communes, organisateur et animateur du festival « Street Art » de Decazeville) qui est venu visiter le site et nous renseignera deux artistes susceptibles de mener ce projet à bien. L'opération aurait lieu durant le mois de mai.
Reste à espérer que cette réalisation ne soit pas ultérieurement vandalisée ; mais l'expérience de Decazeville est encourageante vu qu'on y constate actuellement une absence totale de vandalisme.
- 3.2.2. Beaucoup de personnes, notamment âgées, se promènent le long du Lot. Il y manque des bancs installés à intervalles réguliers pour permettre aux personnes des temps de pause.
- 3.2.3. Le « sentier planétaire » le long du Lot en face de Port-d'Agrès manque d'entretien ; des remises en état s'imposent.

3.3. Aménagements et entretien de services :

- 3.3.1. Concernant les salles des fêtes (tant celle d'Agnac que celle de Flagnac), on affirme le souhait de deux améliorations nécessaires :
 - la sonorisation très défavorable actuellement à tout musicien ;
 - la possibilité de pouvoir obscurcir les fenêtres lorsqu'il y par exemple utilisation d'un écran.
- 3.3.2. Dans les deux salles des fêtes se pose le problème de l'absence de programmation du chauffage. Actuellement, il faut intervenir toutes les 2 heures et/ou se reposer sur la bienveillance d'un voisin.
- 3.3.3. On mentionne également que la sono de l'église est peu performante et donc à améliorer, notamment lorsqu'elle doit aussi diffuser en extérieur. Cette amélioration est en cours.
- 3.3.4. Il y a manifestement des actes d'incivilités au « City Park » d'Agnac : nuisances sonores qui affectent les riverains d'une part, propreté douteuse du lieu pour les usagers d'autre part.
- 3.3.5. Les « cabanes à livres » fonctionnent actuellement par des dépôts « en vrac », sans aucun classement de genres ou de publics, ce qui est difficile pour certains. Mais on n'est pas en mesure de les transformer en « bibliothèque publique ». On pourrait cependant installer une cabane « public adulte » et une cabane « public jeunesse ».
- 3.3.6. Agnac est sur un des chemins de St-Jacques. Il serait opportun d'y installer une petite halte (abri) pour pèlerins (certains pèlerins de passage cherchent de l'eau...). Peut-être cela donnerait envie aux pèlerins de visiter Agnac, d'y faire une pause ; et dans ce cas pourquoi pas proposer un café et/ou une restauration... de quoi faire de nouveaux projets d'activité locale (sur la saison des pèlerinages, soit d'avril à octobre).
A Agnac, le panneau d'informations sur le bourg pourrait être plus attractif, notamment avec des photos.
- 3.3.7. Toujours en vue de développer l'attractivité touristique de la commune, on pourrait installer des « points de vue équipés » vers la vallée du Lot et aussi vers le château de Pagax.

4. Désignation de membres du Comité pour participer à la Commission d'adressage :

Cette Commission communale est composée des conseillers/ères Josiane Coite, Claude Dalmon, Agnès Delagnes, Frédéric Garcia, Véronique Puech et Serge Soulié.

Sont désigné/e/s au sein du Comité :

pour Agnac : Jean Bernard Ange et Jean Pierre Estreguil

pour Flagnac : Marie-Claude Lantuech et Daniel Fumel.

5. Informations sur les décisions récentes prises en Mairie :

5.1. En novembre :

- Remplacement du camion-benne de la Commune ; achat du châssis-cabine au garage

Grialou et benne neuve à RCI. Montant global :20.000€.

- Acquisition d'une parcelle de terrain au « Bout du lieu » en vue du nouvel aménagement de ce dernier (croquis montré en séance).
- Octroi d'une maîtrise d'œuvre pour le nouvel aménagement de la route de la Prade.
- Modification des espaces de parking.
- Vote d'un nouveau règlement pour l'utilisation des salles des fêtes.

5.2.En décembre :

- Vente du camping à un acheteur expérimenté et compétent (recruté via une agence spécialisée) avec obligation de maintenir l'accès au snack et à l'espace aquatique pour les habitants de la commune
Cette solution s'est avérée plus avantageuse que celle de rester propriétaire en devant supporter les charges et les travaux de mise aux normes.
- Acquisition d'une bâtisse à démolir rue de la Fontaine, face à la grange du spectacle.

5.3.En février :

- Acquisition d'un espace pour aménager un accès au parking « grande manifestation ».
- Location d'une partie des locaux de l'ex-CCVL à 2 infirmières (pour 6 ans) et à une praticienne de la médecine chinoise et de l'hypnose éricksonienne (pour 3 ans).
- Bail commercial (contrat de 6 mois) avec la gérante du café pour l'occupation de l'ancien local de l'ADMR ; il s'agira d'y aménager une salle de jeu (billards, flippers, etc. avec fermeture à 22h, veiller à éviter les nuisances pour le voisinage et entretenir la propreté de la rue).
- Un plan du futur nouveau pont de Port d'Agrès a récemment été présenté par Christian Tieulié, conseiller départemental.

6. Prochaine réunion :

Elle est fixée au mardi 1 juin à 9h30 place de l'Eglise à Agnac.

Le Comité a souhaité que ses membres visitent les bourgs d'Agnac et de Flagnac afin que toutes et tous aient une connaissance suffisante des multiples lieux qui font l'objet des réflexions et propositions du Comité.